

Bilan des engagements



Au cours des quatre campagnes de contractualisation, de 2015 à 2018, **97 agriculteurs** se sont engagés en MAEC.

Type de mesures	Nombre d'agriculteurs	Quantité
Réduction de traitements phytosanitaires	17	1 996 ha
Création et entretien de couverts en herbe	58	340 ha
Reconversion de terres arables en prairies	20	213 ha
Gestion extensive de prairies	91	900 ha
Entretien de haies	20	28 031 ml
Entretien d'arbres	16	499
Entretien de prés-vergers	3	6 ha
Entretien de fossés ou ripisylves	7	4 014 ml
Entretien de bosquets	2	0,4 ha
Entretien de mares	8	15

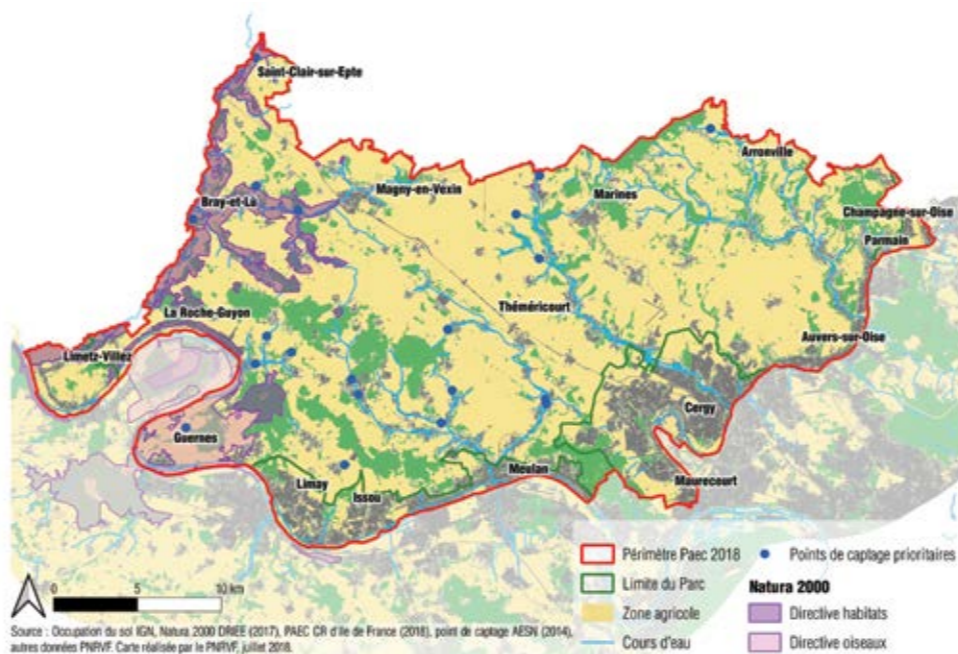
Bilan provisoire au 15 mai 2018.



Territoire des MAEC du Vexin français

Pour être éligibles aux MAEC, les surfaces agricoles doivent être localisées sur le territoire du PAEC du Vexin français qui comprend :

- le périmètre du Parc naturel régional, incluant des zones prioritaires dont 3 sites Natura 2000 (Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents; Coteaux et boucles de la Seine; Chiroptères du Vexin français), la Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine et les 18 aires d'alimentation des captages d'eau potable.
- les communes de Limetz-Villez et Bennecourt (78), pour la gestion extensive de prairies remarquables,
- les communes limitrophes des agglomérations de Cergy-Pontoise, Meulan-Les Mureaux, Limay, Issou, pour le maintien des terres agricoles périurbaines.



Contact

Delphine FILIPE,
chargée de mission agriculture durable
d.filipe@pnr-vexin-francais.fr

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél.: 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
E-mail : contact@pnr-vexin-francais.fr

Le Projet agro-environnemental et climatique du Vexin français

Parc naturel régional du Vexin français



Pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement

Crédits photos : © R. VIRELLE, PNR Vexin français - Conception : www.agenceforleges.fr - Impression sur papier Cocoon : Siff 18 - Août 2018



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Au carrefour de la grande couronne francilienne, de plaines céréalières, de vallées humides et de massifs boisés, le Vexin français offre une diversité de paysages remarquables. Il est caractérisé par **une grande variété de milieux naturels et d'espèces, faunistiques et floristiques, reconnus d'intérêt écologique.**

La **reconquête de la qualité de l'eau** des différents captages d'eau potable et des rivières représente également un enjeu fort.

L'agriculture occupe une place importante dans ce territoire rural. Elle est majoritairement tournée vers les grandes cultures où les céréales sont prédominantes, et l'activité d'élevage, principalement bovin, diminue progressivement.

Depuis 1996, le Parc naturel régional du Vexin français met en œuvre des dispositifs agro-environnementaux pour accompagner les pratiques agricoles favorisant la diversité des agrosystèmes et les économies d'intrants (fertilisation, phytosanitaires).

Lancé en 2015, le **Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Vexin français** est le nouveau programme des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans lesquelles peuvent s'engager les agriculteurs, avec pour objectifs :

- la **préservation de la biodiversité, tant pour son intérêt écologique qu'agronomique,**
- le **maintien des milieux ouverts et la consolidation des trames éco-paysagères,**
- la **protection de la qualité de la ressource en eau et des sols.**

Le **PAEC est financé dans le cadre du Plan régional de développement rural (PRDR)**, bénéficiant de fonds de l'Europe (FEADER), du Conseil régional d'Ile-de-France, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Etat.

Il s'agit :

- d'accompagner le changement des pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales identifiées à l'échelle du territoire,
- de maintenir les pratiques existantes favorables, là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses, en fonction des caractéristiques de l'activité agricole sur le territoire.

Les MAEC proposées par le Parc aux agriculteurs :

EN GRANDES CULTURES

- Diminution progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, régulateur de croissance, fongicides, insecticides, acaricides...) : de 132 à 218 €/ha
- Création et entretien de couverts en herbe (bandes enherbées, surfaces favorables à la biodiversité) : de 391 à 600 €/ha
- Reconversion de terres arables en prairies, avec ou sans fertilisation azotée : 412 ou 450 €/ha

EN PRAIRIES

- Gestion extensive de prairies (retard de fauche, limitation du nombre d'animaux à pâturer, avec/sans fertilisation azotée) : de 75 à 226 €/ha
- Gestion pastorale de pelouses sèches : 301 €/ha

ET AUSSI...

- Entretien de bosquets ou de prés-vergers : 146 ou 366 €/ha
- Entretien de haies, d'arbres isolés ou en alignement : 0,36 €/ml/an ou 3,96 €/arbre
- Entretien de ripisylves ou de fossés : 1 ou 1,94 €/ml
- Entretien de mares : 149 €/mare

Sur la base du volontariat, l'agriculteur s'engage dans une ou plusieurs MAEC **pour 5 ans.**

Pendant la durée du contrat, il doit **respecter le cahier des charges** de chaque mesure engagée, et **enregistre l'ensemble des interventions** effectuées. Il bénéficie d'une **contrepartie financière**, calculée suivant les surcoûts et les risques de perte de productivité générés par les pratiques mises en place.

En tant qu'animateur du PAEC du Vexin français, le Parc assure la coordination et le suivi de ce projet dans ses différentes étapes, de l'élaboration à sa mise en œuvre.

Lors des campagnes annuelles de contractualisation, le Parc :

- informe les agriculteurs sur les mesures proposées et les conditions d'engagement,
- les aide dans la préparation de leur engagement (diagnostics d'exploitation ; choix des mesures et contractualisation ; plan de gestion).

Pour pouvoir pérenniser les pratiques engagées avec les MAEC, les agriculteurs doivent être assurés de la faisabilité technique et de la rentabilité économique à long terme des changements réalisés sur leur exploitation.

Un accompagnement technique adapté est donc nécessaire, pendant la durée du contrat et au-delà. Les MAEC doivent s'articuler avec d'autres outils (formations, conseils, journées d'échanges techniques, suivis agronomiques et écologiques des pratiques, des surfaces et des éléments engagés...) et actions de développement (aides à l'investissement, études de projets...) sur le territoire.

Ainsi, cette démarche est menée **en cohérence avec les autres actions du Parc** : Plan Climat Energie Territorial du Vexin français; Appui à la diversification de l'activité agricole et valorisation des produits locaux avec la marque « Valeurs Parc » ; Rencontres « Dialogues à la ferme ».

Le Parc travaille en lien avec :

- différents partenaires techniques : Directions départementales des territoires (DDT 95, 78, 27, 60), Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, Etablissement régional de l'élevage, Groupement des agriculteurs biologiques, Fédération de chasse, Animation des Aires d'alimentation de captages du Vexin français,
- d'autres animateurs de PAEC : Agence des Espaces Verts, Centre ornithologique régional, Conservatoire des espaces naturels de Haute Normandie, Aquibrie, Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et Oise-Pays de France.

